

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 857

Artikel: Dépenses militaires : touchez pas au gris-vert
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1019559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Touchez pas au gris-vert

■ (réd) Comme prévu, le débat sur l'initiative demandant le droit de référendum en matière de dépenses militaires prend un tour exagérément émotionnel. Pas question de toucher, fût-ce par la bande, à notre sacro-sainte armée sans aussitôt se voir traiter d'anti-patriote. Dans les deux articles ci-dessous, Jean-Daniel Delley passe en revue les arguments des opposants et rappelle quelques cas historiques de votations sur des sujets militaires. En marge du débat, Yvette Jaggi examine la répartition des commandes pour le char Léopard, où la Suisse romande, une fois de plus, fait un peu figure de parent pauvre.

■ (jd) En Suisse, l'armée reste un sujet tabou, un domaine réservé. Seule l'adhésion sans faille à la conception en vigueur de la défense nationale est acceptée. Tous les points de vue critiques, toutes les interrogations sont rejetées au nom de l'affermissement de la volonté de défense.

Ceux qui n'adhèrent pas inconditionnellement au modèle officiel s'exposent au reproche suprême : manque de patriotisme, défaitisme et même trahison. Pour s'en convaincre, si besoin est, il n'est que d'ob-

server le débat autour de l'initiative socialiste pour le référendum en matière d'armement : "Véritable coup de poignard dans le dos de l'armée" proclament ses adversaires. Ses partisans ? Des pacifistes, des anti-militaristes qui ne rêvent qu'à affaiblir le pays. D'ailleurs cette initiative, avec l'initiative pour une Suisse sans armée et celle qui prétend sauvegarder le marais de Rothenthurm, ne fait-elle pas partie d'une offensive concertée contre l'armée? Moscou n'est pas loin ! Les frontières du délire non plus.

Les faits. Les citoyens ont eu ou ont pu se prononcer sur tous les grands sujets importants pour l'avenir du pays : sécurité sociale, énergie nucléaire, aménagement du territoire, politique économique et monétaire. Mais sur les questions de défense nationale, pas touche le peuple. Conceptions et programmes sont réservés aux experts; les parlementaires sont priés d'honorer la facture et ils le font, parfois en renâclant ou même en réduisant la commande.

Certes les conditions dans lesquelles cette initiative a abouti ne sont guère brillantes. Un parti socialiste incapable de mener à bien la récolte des signatures et obligé d'accepter l'aumône des trotskystes (anti-militaristes), ce qui est pain béni pour l'argumentaire des adversaires de l'initiative.

Mais en définitive, si l'initiative est acceptée, ce sont les citoyens qui seraient appelés éventuellement à se prononcer sur tel ou tel crédit, et non le parti socialiste ouvrier. Et une très large majorité de la population est attachée au principe de la défense armée. Alors, de quoi ont peur les

Toujours le même refrain

■ (jd) Déjà entre-deux guerres l'armée suscite le lancement d'initiatives populaires. Mentionnons entre autres

- L'Initiative pour la suppression de la justice militaire, déposée par le parti socialiste et rejetée en 1921 dans une proportion de 2 contre 1.

- L'initiative pour la protection de l'armée lancée par les milieux frontaliers, déposée en 1934, "gelée" par le Conseil fédéral jusqu'en 1948 et retirée. Une conséquence directe des affrontements de novembre 1932 à Genève.

Le débat reprend après guerre. Les anti-militaristes sont isolés, maintenant que le parti socialiste a adhéré au principe de la défense armée.

- L'initiative Chevallier, déposée en 1954, est portée par une coa-

lition hétéroclite qui regroupe les communistes, des socialistes et des syndicalistes romands, des groupes pacifistes et religieux. Elle demande une réduction de moitié du budget militaire pour 1955 et 1956 et l'affectation de la somme ainsi économisée à des œuvres sociales en Suisse et dans les pays voisins ravagés par la guerre. L'initiative est déclarée nulle par le parlement parce qu'inexécutable.

- Deux ans plus tard, les milieux pacifistes récidivent en soignant mieux la forme : deux initiatives parallèles sont déposées afin de respecter l'unité de la matière. Mais le débat n'aura pas lieu : l'intervention soviétique en Hongrie, l'absence de soutien de la presse et d'organisations importantes, le manque de moyens financiers convainquent les promoteurs de retirer leurs demandes.

- En 1959 le Mouvement suisse

contre l'armement atomique dépose une initiative pour l'interdiction des armes nucléaires. Le parti socialiste, divisé, lance sa propre initiative afin que la décision de doter l'armée suisse de l'arme atomique soit soumise au référendum obligatoire. Les deux demandes sont rejetées dans une proportion de deux contre un peu plus d'une voix. A cette occasion le Conseil fédéral développe une argumentation avancée aujourd'hui encore à propos du référendum sur les dépenses d'armement : "Notre armée sera-t-elle un jour équipée en armes atomiques ? C'est avant tout une question de politique et de technique militaires. On ne saurait soumettre une décision aussi sérieuse à l'atmosphère passionnelle d'une décision populaire".

- L'initiative contre les exportations d'armes (1972) - rejetée de justesse - et les deux initiatives pour l'introduction d'un service civil ont été violemment critiquées comme des tentatives d'affaiblir notre capacité de défense.

adversaires de l'initiative ? Sont-ils si peu sûrs de pouvoir justifier les projets d'armement ? Craignent-ils de voir mise en question leur conception d'une armée, modèle réduit de celles des grandes puissances ?

Il n'y a pas de raison, dans un pays qui se flatte d'avoir une armée de milice et qui est fier de ses institutions de démocratie directe, que le débat sur la défense nationale ne soit pas mené de façon démocratique.

Parce qu'en définitive la volonté de défense implique l'adhésion clairement exprimée d'une majorité de citoyens. Il n'y a que les militaires et les "patriotes" pour ne pas le comprendre.

CHARS LEOPARD

L'assaut des romands

■ (y) Après des mois de forcing parlementaire, de discussions passionnées et après l'intervention de M. Hayek soi-même, les Chambres votaient, en décembre 1984, un crédit d'engagement de 3 365 millions de francs pour l'achat de 380 chars en une seule fois - au lieu de 2 410 millions pour un premier lot de 210 chars et X milliards pour la seconde moitié vers la fin des années 80, comme l'avait proposé le Conseil fédéral.

Aussitôt la décision prise, le dossier Léopard, largement ouvert au public dans le courant de 1984, disparaissait dans les bureaux du Département militaire fédéral, charge à lui de rapporter chaque année sur l'état de l'acquisition des fameux tanks.

Où en est-on donc aujourd'hui ? Conformément au calendrier prévu, on salue ces temps l'arrivée des premiers chars, achetés directement à la firme allemande Krauss-Maffei. Dès l'été prochain, une compagnie de recrues sera instruite sur la place d'armes de Thoune et, en novembre 1987, un bataillon de chars accomplira le premiers cours de conversion. Quant au premier Léopard fabriqué sous licence, il sera livré à la fin de cette année.

Dans le secteur des chars, la participation suisse de 65% sera dépassée (1140 millions au lieu de 1112).

Les femmes radicales du Nord-Ouest de la Suisse avaient invité Elisabeth Kopp et Edith Nobel, directrice de Coop Suisse à s'exprimer lors d'une réunion sur l'égalité des droits et des chances. Fait insolite : l'annonce-convocation portait la mention suivante : "cette manifestation a pu être organisée en particulier grâce à l'appui de la SBS, de l'UBS et du Crédit Suisse". A quand des affiches électorales avec les logos des sponsors ?

La livraison de mars de la lettre

EN BREF

d'information CH+6 révèle que la Société générale de surveillance (voir DP 852) a des ennuis aux Etats-Unis.

En effet, les exportateurs considèrent que les contrôles de leurs produits effectués sur sol américain pour le compte d'Etats étrangers par la SGS constituent des pratiques commerciales illégales. La commission internationale du commerce est en train de se pencher sur les accords liant la firme genevoise à certains pays du tiers monde.

L'adjudication des sous-traitances a permis de passer commande à 850 entreprises suisses, dont 149 romandes (17,5 %). En nombre de sociétés concernées, les efforts déployés pour répartir les commandes ont donc produit leur effet. En francs en revanche, la part romande n'est que de 13,9%, mais se situe dans la fourchette prévue de 10 à 15%. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la valeur des commandes passées en Suisse romande est inférieure à celle des travaux confiés aux entreprises alémaniques. On prend acte sans surprise de cette cruelle mise en évidence de la différence de structure industrielle des deux côtés de la Sarine.

Dans le secteur des munitions, la part suisse de 70 à 75% sera probablement réalisée, mais pas celle de l'industrie privée (37% au lieu de 45%), ni celle de la Suisse romande (24% au lieu de 30 à 35%).

Quant aux commandes supplémentaires que les fournisseurs allemands se sont engagés à passer en Suisse à titre de compensation partielle pour les matériels acquis directement en RFA, elles atteignent, à fin 1986, 497 millions sur les 842 prévus. La Suisse romande a pu attraper 15,5% (78 millions) de cette manne étrangère. Intéressant : 420 commandes sur 2900 pour un montant de 77

millions sur 497, soit environ 15% tant en nombres qu'en francs, sont allés à des entreprises de notre pays qui n'avaient pas de relations commerciales avec l'Allemagne fédérale.

Au total donc, la dispersion des commandes en Suisse s'opère à grand renfort d'adjudications et de pondérations diverses, effectuées par le groupement de l'armement (chef : Félix Wittlin, ex BBC), et notamment par le "Fürspecher Ruedi Kropf", chef du projet chars 87/Léopard. La Suisse romande a sa part, fortement minoritaire et prévue telle. C'est nettement mieux que dans le projet présenté le 29 février 1984 par le Conseil fédéral, totalement silencieux sur ce point malgré la présence à l'époque d'un "champion de la cause romande" à la tête du DMF, depuis deux mois seulement il est vrai.

La Suisse romande fournit donc en gros 1/7 des matériels acquis en Suisse pour le char Léopard. Trop ou pas assez ? Pas suffisamment en tous cas aux yeux des proportionnalistes stricts qui veulent, à l'instar de la jurassienne Valentine Friedli, une répartition des commandes fédérales plus fidèle à celle de la population des différentes régions linguistiques. Reste à savoir si cette exigence est compatible avec les structures économiques ou si, à défaut, la Suisse romande veut/peut faire l'effort de développer encore son industrie, au lieu de céder complaisamment à la vocation tertiaire de sa partie la plus riche, la région lémanique.